



ARRETE MUNICIPAL N°56/2026
Accordant la suppléance des fonctions de
Maire à Madame Marie-Rose
SCHOLER, 1^{ère} Adjointe, du vendredi
06 mars 2026 au mardi 10 mars 2026
inclus

6/7D3 - KR

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU les dispositions de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'absence de Monsieur Bernard KANNENGIESER, Maire, du vendredi 06 mars 2026 au mardi 10 mars 2026 inclus ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Marie-Rose Scholer, 1^{ère} Adjointe, est chargée de la suppléance des fonctions de Maire, du vendredi 06 mars 2026 au mardi 10 mars 2026 inclus.

ARTICLE 2

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à :

- Mme Marie-Rose SCHOLER
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse,
- M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Brigade Verte
- Classée aux archives

Fait à Bartenheim, 02 mars 2026



LE MAIRE

Bernard KANNENGIESER

Le Maire :

➤ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Certifié publié à compter du

05 MARS 2026